

AVIS DE CONVOCATION

**AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES INVESTISSEURS
DES FONDS SUIVANTS :**

BMO FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU

(le « Fonds en dissolution »)

ET

BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES

BMO FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ

(individuellement, un « Fonds visé par une modification d'OP » et collectivement, les « Fonds visés par une modification d'OP », et avec le Fonds en dissolution, individuellement et collectivement, un ou les « Fonds »)

Madame,
Monsieur,

La présente constitue un avis que des assemblées extraordinaires des investisseurs des Fonds auront lieu simultanément à 10 h 30 (heure de Toronto) le vendredi 5 novembre 2021 (collectivement, l'« **assemblée** ») en tant qu'assemblée virtuelle (en ligne) seulement au moyen d'une webémission audio en direct. Pour assister à l'assemblée, ouvrez une session sur le site www.virtualshareholdermeeting.com/BM0112021 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez vous allouer suffisamment de temps pour rejoindre l'assemblée virtuelle et suivre les procédures connexes. Vous devrez inscrire le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur le formulaire de procuration ou formulaire de directives de vote, selon le cas, que vous aurez reçu précédemment. Les porteurs de parts de chaque Fonds voteront ensemble en tant que porteurs de parts d'un fonds et les porteurs de parts de série F du Fonds en dissolution voteront de façon distincte en tant que porteurs de parts d'une série. Le quorum pour l'assemblée de chaque Fonds et de la série F du Fonds en dissolution est de deux porteurs de parts présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée et qui ont le droit d'y voter.

Si l'assemblée à l'égard de l'un ou l'autre des Fonds visés par une modification d'OP est ajournée, la présente constitue un avis quant à la reprise de l'assemblée, laquelle aura lieu virtuellement au moyen du lien ci-dessus le 12 novembre 2021 à compter de 10 h 30 (heure de Toronto). Le quorum d'une reprise de l'assemblée d'un Fonds visé par une modification d'OP en cas d'ajournement correspondra au nombre de porteurs de parts présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée et qui ont le droit d'y voter.

Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée à l'égard du Fonds en dissolution ou de la série F du Fonds en dissolution, l'assemblée sera ajournée, avec le consentement d'une majorité des porteurs de parts du Fonds en dissolution ou de la série F du Fonds en dissolution, selon le cas, présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée, au 12 novembre 2021 à 10 h 30 (heure de Toronto) en utilisant le lien qui précède. Le quorum d'une reprise de l'assemblée du Fonds en dissolution ou de la série F du Fonds en dissolution, selon le cas, en cas d'ajournement correspondra au nombre de porteurs de parts présents virtuellement ou représentés par procuration à l'assemblée et qui ont le droit d'y voter.

L'objet de l'assemblée consiste à examiner et, s'il est jugé souhaitable, à adopter des résolutions approuvant les questions suivantes :

1. À l'égard du **Fonds mondial de croissance et de revenu BMO** seulement, la fusion du Fonds mondial de croissance et de revenu BMO avec le Fonds mondial d'actions BMO (le « **Fonds prorogé** ») et les questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire de sollicitation de procurations. Veuillez vous reporter à la rubrique « Fusion du Fonds mondial de croissance et de revenu BMO avec le Fonds mondial d'actions BMO » dans la circulaire de sollicitation de procurations pour obtenir des précisions sur la question.
2. À l'égard du **Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO** seulement, une modification de l'objectif de placement et les questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire de sollicitation de procurations. Veuillez vous reporter à la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO » dans la circulaire de sollicitation de procurations pour obtenir des précisions sur la question.
3. À l'égard du **Fonds mondial équilibré BMO** seulement, une modification de l'objectif de placement et les questions connexes décrites dans la résolution annexée à la circulaire de sollicitation de procurations. Veuillez vous reporter à la rubrique « Modification proposée de l'objectif de placement du Fonds mondial équilibré BMO » dans la circulaire de sollicitation de procurations pour obtenir des précisions sur la question.
4. À l'égard de chacun des Fonds, les délibérations sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

Une description complète des questions devant être examinées à l'assemblée est fournie dans la circulaire de sollicitation de procurations. Le texte de chaque résolution autorisant les questions exposées aux paragraphes 1 à 3 figure à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations.

Sites Web où sont affichés les documents relatifs à l'assemblée

Nous vous invitons à examiner la circulaire de sollicitation de procurations, disponible sur notre site Web, à l'adresse <https://www.bmo.com/gma/ca>, et sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com, avant de voter. Les documents pourront être consultés sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Exercice des droits de vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos parts des Fonds par la poste, par télécopieur ou par Internet ou en assistant virtuellement à l'assemblée au moyen de la webémission audio en direct. Veuillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire de directives de vote, selon le cas, pour savoir comment exercer vos droits de vote par l'une de ces méthodes. **Les porteurs de parts sont fortement encouragés à voter en soumettant leur formulaire de procuration ou leur formulaire de directives de vote avant l'assemblée.**

Les porteurs de parts non inscrits/propriétaires véritables (y compris les porteurs de parts de série FNB du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO) qui détiennent leurs parts par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'un courtier, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire financier et qui souhaitent voter à l'assemblée devraient se nommer fondés de pouvoir en suivant les directives figurant sur leur formulaire de directives de vote. Seuls les porteurs de parts inscrits ou les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs de parts non inscrits/propriétaires véritables qui se sont nommés fondés de pouvoir) pourront voter à l'assemblée.

Les porteurs de parts qui ont le droit de voter, mais qui ne peuvent pas assister virtuellement à l'assemblée pertinente, sont priés d'exercer leur droit de vote de l'une des façons suivantes : i) en remplissant, en datant, en signant et en retournant le formulaire de procuration ou formulaire de directives de vote ci-joint à Broadridge Investor Communications Corporation (« **Broadridge** »), Data Processing Centre, C.P. 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9. Une enveloppe adressée et affranchie vous a été fournie à cette fin; ii) par téléphone, en téléphonant au 1 800 474-7501 (service en français) ou au 1 800 474-7493 (service en anglais); iii) par Internet, en visitant le site www.proxyvote.com; ou iv) par télécopieur, au 1 866 623-5305. Si vous choisissez d'exercer vos droits de vote par téléphone ou en ligne à l'adresse www.proxyvote.com, vous devrez fournir votre numéro de contrôle à 16 chiffres, qui figure à côté du nom du fonds dans le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Afin d'être valides et utilisés à l'assemblée pertinente, votre formulaire de procuration ou formulaire de directives de vote dûment rempli doit être reçu par Broadridge au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement. **Il est important de noter que vous ne pouvez voter en retournant le présent avis.**

Procédure de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense, nous avons choisi d'avoir recours à une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins de l'assemblée. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire de sollicitation de procurations avec le formulaire de procuration ou le formulaire de directives de vote ci-joint, selon le cas, vous recevez le présent avis qui décrit la procédure à suivre pour accéder en ligne à la circulaire de sollicitation de procurations ou pour demander d'en recevoir gratuitement un exemplaire imprimé ou électronique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec Broadridge au 1 844 973-0593 (en français) ou au 1 844 916-0609 (en anglais).

Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez demander qu'un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations vous soit envoyé en communiquant avec Broadridge :

- au numéro sans frais 1 877 907-7643. Vous devrez fournir votre numéro de contrôle à 16 chiffres;
- sur le site www.proxyvote.com, en utilisant votre numéro de contrôle à 16 chiffres.

Si votre demande d'un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations est reçue avant le 28 octobre 2021, soit 6 jours ouvrables avant la date de l'assemblée, la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si votre demande est reçue le 28 octobre 2021 ou après cette date, mais avant la date de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement), alors la circulaire de sollicitation de procurations vous sera envoyée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, mais vous pourriez ne pas la recevoir avant la date à laquelle vous devez retourner votre formulaire de procuration ou formulaire de directives de vote, selon le cas.

Vous pouvez également demander de recevoir un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations à compter de la date de l'assemblée pendant un délai de un an suivant la date du présent avis, auquel cas, il vous sera envoyé dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

BMO Investissements inc. (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, recommande aux porteurs de parts des Fonds de voter POUR la fusion et les modifications des objectifs de placement.

Le comité d'examen indépendant du Fonds en dissolution et du Fonds prorogé s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant à la fusion proposée et a donné au gestionnaire sa recommandation favorable après avoir déterminé que la fusion proposée, si elle est mise en œuvre, aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds en dissolution et le Fonds prorogé.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 5 octobre 2021.

**Par ordre du conseil d'administration de
BMO Investissements inc., en sa qualité de fiduciaire et
de gestionnaire des Fonds**

(signé) « Benjamin Iraya »

Benjamin Iraya
Secrétaire général